



Bienvenue à Jeunesse et Avenir,

Madame LOZACH'MEUR,
Présidente de l'Association Jeunesse et Avenir, les membres du
Conseil d'Administration et nous-mêmes, sommes heureux de
vous accueillir au sein de nos établissements et services, animés
par des équipes pluridisciplinaires qualifiées.

Dans l'esprit des lois générales, des droits et des obligations de
chacun, vous pouvez compter sur notre engagement pour vous
proposer des actions éducatives, pédagogiques, thérapeu-
tiques, de formations, d'insertion sociale et professionnelle les
plus adaptées possibles à vos besoins et à vos attentes.

Que notre Association puisse contribuer à votre équilibre et à la
réussite de vos projets.

Brigitte LOZACH'MEUR
Présidente

Daniel PINSON
Directeur Général

Catherine TATTEVIN
Directrice de l'ESAT

Les missions

L'ESAT est :

- Une structure de mise au travail ; il se rapproche à cet égard d'une entreprise
- Une structure médico-sociale ; il met en œuvre les soutiens nécessaires aux bénéficiaires.

Ainsi, l'ESAT met en œuvre ou favorise l'accès à des actions d'entretien des connaissances, de maintien des acquis scolaires et de formation professionnelle, ainsi que des actions éducatives d'accès à l'autonomie et d'implication dans la vie sociale.

L'ESAT Jeunesse et Avenir dispose de 90 places, et accueille des hommes et femmes âgés de 20 à 60 ans, présentant une déficience intellectuelle et/ou psychiatrique.

Le projet d'établissement

L'ESAT propose un accompagnement global qui implique :

Protection ...

L'objectif est de maintenir la personne dans la situation sociale la plus satisfaisante possible, en développant des actions individuelles ou collectives répondant à ses besoins.

& Promotion ...

Le travail proposé permet aux personnes accueillies de se sentir reconnues professionnellement et socialement. Par son travail, la personne contribue au fonctionnement économique de la société.

Dans un objectif de

reconnaissance et d'utilité sociale.

Ainsi, l'ESAT offre avant tout la possibilité d'avoir accès à un emploi : d'abord dans le cadre protégé puis, selon les besoins et les possibilités de chacun, dans le cadre d'une insertion en milieu ordinaire.

Avec ce livret d'accueil, sont remis :

Le règlement de fonctionnement

La charte des droits et libertés

Le contrat de contrat d'aide et de soutien par le travail.

L'établissement est attentif au bien-être des personnes qu'il accompagne, et tente de prévenir toute situation de maltraitance. Un numéro vert national est à votre disposition : « le 39 77 ».

La procédure d'admission

- Notification de la M.D.P.H. (Maison Départementale des Personnes Handicapées) reconnaissant le statut de travailleur handicapé avec orientation en ESAT
- ↓
- Courrier de candidature (lettre de motivation + CV si possible) auprès de la Direction de l'ESAT
- ↓
- Entretien avec la directrice et la chef de service technique, avec visite de l'établissement pour confirmation de la demande
- ↓
- Stage de découverte de 2 à 3 semaines dans un des 4 ateliers de l'ESAT
- ↓
- Décision du directeur après avis de l'équipe pluridisciplinaire
- ↓
- Inscription sur la liste d'admission de l'ESAT, et entrée dès qu'une place est disponible avec une période d'essai de 6 mois renouvelable une fois

Le budget de l'ESAT est composé :

- D'un Budget Principal de l'Activité Sociale, financé par l'Agence Régionale de Santé
- D'un Budget Annexe de l'activité de Production et de Commercialisation issu de la facturation aux clients

Un dossier administratif à fournir à l'établissement en cas d'admission, avec les pièces suivantes :

- + La notification de la M.D.P.H.
- + Numéro d'allocataire C.A.F.
- + Photocopie de la carte vitale, et de la mutuelle complémentaire
- + Photocopie de la carte d'identité
- + Relevé d'identité bancaire (RIB)
- + Copie du carnet de santé ou certificat des vaccinations
- + Attestation de responsabilité civile

La personne accueillie n'a pas le statut de salarié. Elle signe avec l'ESAT un Contrat de Soutien et d'Aide par le Travail conclu pour un an et reconduit chaque année par tacite reconduction.

La personne accueillie a droit à une « rémunération garantie » versée par l'ESAT, dès l'admission en période d'essai sous réserve de la conclusion du Contrat de Soutien et d'Aide par le Travail.

Les textes de référence :

- Circulaire n° 60 AS du 8 décembre 1978
- Circulaire n° 95-29 du 25 août 1995
- Code de l'Action Sociale et des Familles : articles L 312-1, L 344-2 à L 344-6, L 345-3
- Loi n° du 2002-2 du 2 janvier 2002 rénovant l'action sociale et médico-sociale
- Loi n° 2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées

Les prestations au service d'un projet personnalisé ...

Les activités de production

- « Espaces verts » :
20 paysagistes, encadrés par 3 moniteurs d'atelier, réalisent : Création et tonte de pelouses, taille de haies, débroussaillage, clôture, élagage, petite maçonnerie, dallage, plantations

- « Nettoyage industriel » :
16 agents de nettoyage, encadrés par 2 moniteurs d'atelier, font au quotidien : Nettoyage des vitres et surfaces lisses, entretien de locaux collectifs et individuels, entretien des sols, répurgations (containers...), nettoyage à haute pression

- « Peinture » :
9 peintres, encadrés par 1 moniteur d'atelier, réalisent des travaux d'intérieur et d'extérieur : ravalement de différents types, peinture ou lasure des boiseries (saillies de toit, volets, portail, fenêtres, portes), décoration intérieure (pose de toile de verre, papier peint, enduit ciré, pose de corniches, d'éléments décoratifs, rosace, réfection de plafond)

- « Conditionnement » :
50 agents de conditionnement, encadrés par 4 monitrices d'atelier, effectuent : Remplissage, ensachage et conditionnement de différents produits (sel, miel, caramels, gâteaux) ; Collage d'étiquettes ; Mise sous pli ; Manchonnage sur machine ; tri de sel ; ...

↳ **Nos clients : Entreprises, collectivités, particuliers**

Les travailleurs de l'ESAT sont affectés dans les équipes de travail selon les modalités suivantes :

- **Souhait personnel d'exercer telle activité professionnelle**
- **Capacités physiques à occuper le poste de travail, en sécurité**
- **Evaluation positive des capacités professionnelles par l'équipe d'encadrement**
- **Place disponible dans l'équipe de travail**

Les prestations au service d'un projet personnalisé ...

Les activités de soutien

✓ Accompagnement quotidien à la situation de travail

- Accueil collectif en début d'activité avec présentation des travaux & chantiers à réaliser.
- Répartition de chacun sur les différents postes de travail ou chantiers extérieurs, en fonction des capacités de production et des compétences techniques.
- Apprentissage de différentes tâches (démonstration, répétition des tâches).
- Utilisation d'outils spécifiques liés aux activités.
- Responsabilité du contrôle de la qualité.

✓ Accès à la Formation professionnelle :

Accès à diverses formations diplômantes et qualifiantes : habilitation électrique, gestes et postures, Brevet de secouriste du travail, autorisation de conduite de gerbeurs, engins de chantier, CAP en Validation des Acquis, ...

✓ Accompagnement social :

- Accompagnement dans les démarches auprès des instances administratives, de protection et d'accompagnement social (Banques, Tutelles, ASE, SAVS...).
- Activités liées aux savoirs de bases (lire, écrire, compte...), à la gestion budgétaire.
- Accompagnement dans la recherche de stage et d'emploi (rédaction de CV, consultation d'annonces, prise de contact avec les employeurs...).

✓ Sont également proposées au sein de l'ESAT diverses activités dites de découverte et d'épanouissement personnel :

Activités de plein air (pétanque, football, marche, VTT, piscine...) ou d'intérieur en salle d'activité

Ateliers d'activités créatives ; Atelier Valorisation de soi (sensibilisation aux questions d'hygiène et présentation de soi...) ; ateliers d'expression (chant, sophrologie, théâtre...)

L'ensemble de ces activités, intégrées dans le temps de travail, est mis en place une demi-journée par quinzaine.

Les prestations au service

La dimension de soin

L'ESAT a pour mission de soutenir et d'accompagner des personnes en situation de handicap sur le plan médico-social.

En leur permettant d'accéder à un poste de travail adapté, l'établissement a pour objectif de maintenir et développer des compétences à la fois techniques et sociales.

L'accompagnement doit aussi permettre de soutenir les personnes sur le plan social et personnel.

Ainsi :

Le psychologue et le psychiatre de l'ESAT accompagnent les usagers dans le cadre d'entretiens individuels.

Au travers de ces rencontres, plus ou moins régulières en fonction des besoins de chacun, le psychologue et le psychiatre amènent les personnes à mettre en mots leurs questionnements et leurs ressentis, dans un objectif de mieux-être.

Ces professionnels peuvent également intervenir comme tiers dans la relation usager/encadrants.

d'un projet personnalisé ...

Le Centre de Formation Adapté Auto-École

Permet aux personnes accueillies de préparer le code et la conduite du permis de conduire, dont l'obtention :

- ✓ Est utile socialement et professionnellement, par l'autonomie qu'il procure
- ✓ Renforce la confiance et l'image de soi, par la réussite d'un examen par ailleurs difficile.

La formation s'envisage autour de deux actions principales :

- L'apprentissage et la formation aux enseignements théoriques du Code de la Route et sécurité routière
- La formation relative aux apprentissages de la conduite (sur véhicules boîte mécanique, boîte de vitesse automatique, voiturettes et deux roues (Booster).

Un projet personnalisé

Un projet personnalisé, réexaminé tous les 2 ans, est élaboré pour chaque personne accueillie, dans les 6 mois qui suivent l'admission, selon les modalités suivantes :

- Recueil de la parole et des souhaits de la personne accueillie, par son coordinateur de projet
- ↓
- Evaluation des compétences professionnelles et sociales par le coordinateur de projet
- ↓
- Elaboration du projet personnalisé en réunion de projet
- ↓
- Présentation du projet personnalisé à l'utilisateur pour validation et signature
- ↓
- Signature du projet par le Directeur de l'ESAT
- ↓
- Remise de l'original du Projet Personnalisé à la personne accueillie

Accès au dossier administratif

Sur simple demande écrite adressée au directeur de l'établissement, vous pouvez avoir accès à ces dossiers pour les consulter. Une copie peut en être faite et un professionnel est à votre disposition pour vous apporter des précisions.

Référence : loi du 6 janvier 1978 relative à l'informatique et libertés individuelles.

Le coordinateur du projet

- C'est un moniteur d'atelier. Nommé par le directeur, il est responsable de la conduite de projets personnalisés (préparation, élaboration, rédaction, coordination, évaluation, suivi)
- Le coordinateur de projet est la personne référente de la personne accueillie
- C'est un interlocuteur privilégié pour les professionnels du service et les différents partenaires

Les partenariats

Pour prendre en compte l'ensemble des besoins de la personne accueillie, les professionnels de l'ESAT échangent régulièrement avec de nombreux partenaires :

- ✓ La Maison Départementale des Personnes Handicapées
- ✓ La CAF
- ✓ La médecine du travail
- ✓ Les clients de l'ESAT
- ✓ Les entreprises – lieux de stage
- ✓ Les services sociaux et hospitaliers
- ✓ Les organismes de formation
- ✓ Les ESAT du bassin nazairien
- ✓ ...

L'équipe de l'ESAT

La directrice de l'ESAT coordonne une équipe composée de :

- ✓ 1 chef de service technique
- ✓ 1 secrétaire de direction
- ✓ 10 moniteurs (trices) d'atelier
- ✓ 1 technicien de maintenance
- ✓ 1 psychiatre
- ✓ 1 psychologue
- ✓ 2 moniteurs Auto-école dont un responsable pédagogique

Par obligation de discrétion professionnelle, l'ensemble des salariés s'engage à garantir et à respecter la confidentialité des informations détenues concernant votre situation.

Quelques points d'organisation (*)

- ✓ Les horaires d'ouverture de l'établissement sont les suivants :
Lundi, mardi, mercredi, jeudi : 8h30 - 12h30 et 13h30 - 17h30
Vendredi semaine paire : 8h30 - 12h30 et 13h30 - 16h30
Vendredi semaine impaire : 8h30 - 12h30
- ✓ Les usagers bénéficient, tout comme les salariés de l'Association Jeunesse et Avenir, de 25 jours de congés payés.
- ✓ Chaque personne accueillie se rend à l'ESAT par ses propres moyens (ESAT à proximité de la gare du Pouliguen)
- ✓ Une restauration est proposée le midi à l'ESAT de Saillé situé à 900 mètres de l'établissement
- ✓ Toute absence de l'utilisateur devra faire l'objet préalable d'une « demande d'autorisation d'absence » le plus tôt possible auprès du moniteur d'atelier
- ✓ En cas d'arrêt de maladie, la personne se doit d'adresser un certificat d'arrêt de travail sous 48 heures à l'ESAT, et à la CPAM. Il est courtois d'indiquer le plus rapidement possible toute absence non prévue

(*) Le règlement de fonctionnement précise les modalités d'organisation.

La participation de l'utilisateur à la vie de l'établissement

Il existe différents espaces de parole pour participer à la vie de l'établissement, pour dire ce que l'on pense ou poser des questions pour mieux comprendre :

- ✚ **Les entretiens avec le moniteur d'atelier** : ils permettent d'exposer une situation, de poser des questions, de s'exprimer et d'être écouté.
- ✚ **La réunion d'unité** est à la fois une instance d'expression collective et un lieu d'information et de soutien. Elle est organisée 3 à 4 fois par an au sein de chaque atelier.
- ✚ **Le conseil de la vie sociale** : obligatoire, ce conseil se réunit au moins 3 fois par an pour traiter des questions autour de la vie et du fonctionnement de l'établissement. Il est présidé par une personne accueillie élue parmi les 12 représentants des usagers (6 titulaires + 6 suppléants).
- ✚ **Toute autre forme de participation** : enquêtes de satisfaction, réunions, groupes de travail à thème, ...

*En cas de difficultés, vous pouvez demander un rendez-vous au directeur de l'établissement et/ou en cas de conflit ou de désaccord, vous pouvez gratuitement avoir **recours à un médiateur**. Le médiateur est une personne qualifiée, nommée par le Préfet, qui vous assistera dans vos démarches pour faire valoir vos droits. La liste de ces personnes est affichée dans les locaux.*

L'ESAT Jeunesse et Avenir

**1, Leniphen
44350 GUERANDE**

**Tel : 02 40 62 28 11
Fax : 02 40 15 06 50
Mail : esat@aja44.fr**